

## Liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

### Séance du 24 octobre 2023 à 19h30

- Délibération n° 20-2023 : **CAUE avenant 1 à la convention d'accompagnement : stratégie végétale pour le réaménagement du village**  
– Le montant de l'avenant est de 1120 € : pour à l'unanimité
- Délibération n° 21-2023 : **Délibération pour autoriser M. Le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec la sarl Agence RACINES pour un montant de 14 450 € HT** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 22-2023 : **Convention occupation précaire terres agricoles « les Charrières » avec Amélie MATHIES**. Délibération : pour 9, Mme VEGNANT s'étant retirée pour ce point seulement à l'ordre du jour.
- Délibération n° 23-2023 : **Virement de crédits pour acquisitions parcelles Garçon**. Délibération : pour à l'unanimité.
- Délibération n° 24-2023 : **SYCLUM convention redevance spéciale ordures ménagères**.  
Délibération : pour à l'unanimité
- Délibération n° 25-2023 : **Subvention 160 € à l'As boules pour le Challenge de la municipalité (remboursement lots achetés par l'AS)**  
Délibération : pour à l'unanimité
- Délibération n° 26-2023 : **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**  
Délibération : pour à l'unanimité
- Délibération n° 27-2023 : **Demande subvention école Parmilieu pour voyage scolaire de 4 jours St Nectaire**  
Délibération pour une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 000 € : pour à l'unanimité.